

Passé sanitaire pour les mineurs : le gouvernement mis en échec à l'Assemblée

Par Le Figaro avec AFP

Publié à l'instant

▶ Écouter cet article ⓘ

00:00/01:29 🔊



L'Assemblée nationale. Le Figaro

Le gouvernement a été mis en échec mardi soir 12 juillet à l'Assemblée nationale par une conjonction de votes RN-Nupes-LR, visant à supprimer la possibilité d'exiger un passé vaccinal pour les mineurs, au cas où ce certificat serait rétabli pour des déplacements vers ou depuis l'étranger.

Plusieurs élus de ces formations avaient déposé des amendements identiques sur le projet de loi de «*veille et de sécurité sanitaire*», sur un point précis de l'article 2, permettant si nécessaire de rétablir ce passe pour les voyageurs «*extra-hexagonaux*» à partir de 12 ans. Le vote groupé de ces amendements a été remporté par les partisans d'un âge relevé à 18 ans, par 196 voix contre 183. Le résultat de ce vote a

été accueilli par un tonnerre d'applaudissements sur les bancs des formations à l'origine de ces amendements. Les travaux ont pu reprendre dans le calme après une suspension de séance.

«*Ambiance de match de football*»

Rémy Rebeyrotte (Renaissance, Ex-LREM), a déploré une «*ambiance de match de football*» dans l'hémicycle, alors que la France vient de passer le cap des 150.000 morts du Covid. Tous les autres votes précédents sur des éléments de ce texte ont été remportés par la majorité. Un vote sur l'ensemble du texte est attendu plus tard dans la soirée ou la nuit.

Face à une situation épidémique toujours fragile, ce projet de loi permet également de continuer à collecter des données de santé sur les tests de dépistage (dispositif SI-DEP), une disposition qui a été approuvée.